



LIGUE DE LORRAINE DE LUTTE

<http://liguelorralutte.over-blog.fr>



8C, rue des Pierres 57800 Freyming-Merlebach

COLLOQUE REGIONAL 2010

Madame, Monsieur le Président (e),

J'ai le plaisir de vous convier, comme chaque année, au colloque régional de rentrée.

Votre participation est indispensable pour mener à bien les travaux qui nous incombent lors de cette réunion.

La date retenue à cet effet est : le Samedi 11 septembre 2010

Le lieu retenu est : Espace Rencontre Les Ecart
8C, rue Maurice Barrès
57280 Maizières Lès Metz

Les horaires fixés sont : de 14 H 00 à 18 H 00

Les participants : Les dirigeants et entraîneurs des clubs
Les Membres du Comité Directeur Régional
Le Conseiller Technique et Sportif de Lorraine
L'Educateur de Lorraine
Le Comité de Moselle de Lutte

Vous trouverez ci-joint :

L'ordre du jour
Le calendrier prévisionnel 2010/2011
La liste préétablie
Le coupon réponse
Le plan d'accès
Le règlement des mutations de la FFL

Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement,

Le Président de la Ligue de Lorraine
Salvatore ATTARDO

PS : Sortie Autoroute A4 (N°35) - Sur le rond point Direction Maizières-les Metz ensuite au deuxième rond point prendre 1ère à gauche et faire 100m Direction Marange-Silvange



LIGUE DE LORRAINE DE LUTTE

<http://liguelorralutte.over-blog.fr>



COUPON REPONSE

COLLOQUE REGIONAL
Samedi 11 septembre 2010

Club :

Nom Prénom

Participera ☐

Ne participera pas ☐

Sera accompagné ☐

Ne sera pas accompagné ☐

Fait à Le / / 2010

Signature

A retourner à :

ATTARDO Salvatore 8C, rue des Pierres 57800 Freyming-Merlebach
Fax : 03 87 91 24 27 E-mail : attardolutte@wanadoo.fr



LISTE PREETABLIE SAISON 2010/2011

- 1) VAL DE FENSCH
- 2) LORQUIN
- 3) MAIZIERES LES METZ
- 4) NANCY
- 5) SARREGUEMINES
- 6) SAINT-AVOLD
- 7) FAMECK
- 8) STIRING-WENDEL
- 9) FREYMING-MERLEBACH

Le Président de la Ligue de Lorraine
Salvatore ATTARDO



LIGUE DE LORRAINE DE LUTTE

<http://liguelorralutte.over-blog.fr>



COLLOQUE REGIONAL 2010

Ordre du jour

* Accueil 14H00

* Calendrier 2010/2011 :

Nouveau système fédéral des organisations de compétitions
Proposition du calendrier régional prévisionnel
Attribution des manifestations sportives régionales

* Présentation de la nouvelle saison :

Bilan affiliation/licences 2009/2010
Système affiliation/licences en ligne 2010/2011
Nouveau système de mutations en ligne
Carrefour du développement des luttes 2010

* Débat ouvert

* Pot de l'amitié

Le Président de la Ligue de Lorraine
Salvatore ATTARDO



LIGUE DE LORRAINE DE LUTTE

<http://lleuelorralnelutte.over-blog.fr>



calendrier 2010-11



La Région
Lorraine



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
DIRECTION REGIONALE
ET DEPARTEMENTALE
DE LORRAINE



septembre 2010		octobre 2010		novembre 2010		décembre 2010		janvier 2011	
Me 1		V 1		L 1		Me 1		S 1	
J 2		S 2	COLLOQUE ARBITRES INTERNATIONAUX PARIS	Ma 2		J 2		D 2	
V 3		D 3		Me 3		V 3		L 3	
S 4		L 4		J 4		S 4		Ma 4	
D 5		Ma 5		V 5		D 5		Me 5	
L 6		Me 6		S 6	Cht FRANCE D1 (J3) BESANCON - SAR MAI - SCHILTIGHEIM	L 6		J 6	
Ma 7		J 7		D 7		Ma 7	FRANCE / TURQUIE LL / GR / LF PARIS (CIRQUE D'HIVER)	V 7	
Me 8		V 8		L 8		Me 8		S 8	EXAMEN MAITRISE FILA BRONZE INSEP
J 9		S 9		Ma 9		J 9		D 9	Chts DE LORRAINE M/C GR SENex L/GR/F SENh GR
V 10		D 10	FORMATION J1 TECH / ARB / JA SARREGUEMINES	Me 10	STAGE CENTRES FORMATEURS	V 10		L 10	
S 11	COLLOQUE REGIONAL MAIZIERES LES METZ	L 11		J 11	CEYRAT (AUV)	S 11	Cht FRANCE D1 1/2 FINALES	Ma 11	
D 12		Ma 12		V 12		D 12		Me 12	
L 13		Me 13		S 13	Cht FRANCE D1 (J4) MAIZIERES/SARREGUEM.	L 13		J 13	
Ma 14		J 14		D 14	TOURNOI LABELLISE B/M/C LL LF CEYRAT	Ma 14		V 14	
Me 15	REUNION CD LLL SARREGUEMINES	V 15		L 15		Me 15	RENCONTRES MOSELLANES J1	S 15	
J 16		S 16	Cht FRANCE D1 (J1) SAR - SCHILTIGHEIM MAI - PARIS USM	Ma 16	EXAMEN NATIONAL	J 16		D 16	Chts ZONE EST MIN / CAD LUTTE GR ALSACE
V 17	CARREFOUR DU DEVELOPPEMENT DES LUTTES	D 17		Me 17	BEES 1/2 LUTTE DIJON	V 17		L 17	
S 18	CHATENAY-MALABRY (IDF)	L 18		J 18		S 18	Chts FRANCE/EQUIPES D1/D2/D3/JEUN/FEM	Ma 18	
D 19		Ma 19		V 19		D 19	PARIS	Me 19	RENCONTRES MOSELLANES J2
L 20		Me 20		S 20	Cht FRANCE D1 (J5) SAR - PARIS USM SOTTEVILLE - MAI	L 20		J 20	
Ma 21		J 21		D 21		Ma 21	STAGE ZONE EST MIN / CAD CHATENOIS (ALS)	V 21	
Me 22		V 22		L 22		Me 22		S 22	Chts DE FRANCE SENIOR GR + LL + LF
J 23		S 23	Cht FRANCE D1 (J2) SAR - SOTTEVILLE BESANCON - MAI	Ma 23		J 23		D 23	BESANCON (FCO)
V 24		D 24	TOURNOI LABELLISE B + M/C LL LF NEGPELISSE	Me 24		V 24		L 24	
S 25	WEEK-END SPORT EN FAMILLE METZ	L 25		J 25		S 25		Ma 25	
D 26		Ma 26	STAGE REGIONAL PERF. AUTOMNE MIN / CAD SARREG.	V 26	CHALLENGE HENRI DEGLANE	D 26		Me 26	
L 27		Me 27	STAGE MOSELLE DETECTION Pc / B SARREG.	S 27	NICE	L 27		J 27	
Ma 28		J 28		D 28	FORMATION J2 TECH / ARB / JA SARREGUEMINES	Ma 28		V 28	
Me 29		V 29		L 29		Me 29		S 29	TOURNOI LABELLISE B + M/C GR LF CRETEIL (IDF)
J 30		S 30	STAGE ZONE EST ARBITRES MOOSCH (ALS)	Ma 30		J 30		D 30	TOURNOI CRISTOLUTTE LUTTE GR CRETEIL (IDF)
		D 31				V 31		L 31	

Actions Comité de Moselle

Actions régionales

Actions Zone Est

Actions nationales

Actions internationales

février 2011		mars 2011		avril 2011		mai 2011		juin 2011	
Ma 1		Ma 1		V 1		D 1	FORMATION J3 ANIM / PROF LUTTE SARREGUEMINES	Me 1	
Me 2		Me 2		S 2		L 2		J 2	
J 3		J 3		D 3	Chts ZONE EST BEN + MIN/CAD LL LORRAINE	Ma 3	STAGE MOSELLE DETECTION Pc / B MAIZIERES LES M. (?)	V 3	
V 4		V 4	COUPE DU MONDE LUTTE FEMININE LIEVIN (NPC)	L 4		Me 4		S 4	RENC. NAT. VETERANS
S 5	CRITERIUM LORRAINE HIVER POU/BEN	S 5		Ma 5		J 5		D 5	BORDEAUX (AQU)
D 6		D 6		Me 6		V 6	Chts DE FRANCE JUNIOR LL / GR / LF ROSNY (IDF)	L 6	
L 7		L 7	STAGE PERFECTIONNEMENT HORS LORRAINE RHONE-ALPES (?)	J 7		S 7		Ma 7	
Ma 8		Ma 8		V 8	Chts DE FRANCE MINIME / CADET LUTTE FEMININE + COUPE BENJAMIN NANTES (PDL)	D 8		Me 8	SEMINAIRE CONSEILLERS TECHNIQUES
Me 9		Me 9		S 9		L 9		J 9	
J 10		J 10		D 10		Ma 10		V 10	
V 11	Chts DE FRANCE MINIME / CADET LUTTE GR	V 11	Chts DE LORRAINE MIN/CAD LL/LF JUN LL/GR/LF SENh LL	L 11		Me 11		S 11	
S 12	BRON (RHA)	S 12		Ma 12		J 12		D 12	
D 13		D 13		Me 13		V 13	ASSEMBLEE GENERALE FFL	L 13	
L 14		L 14		J 14		S 14		Ma 14	
Ma 15		Ma 15		V 15	GRAND PRIX DE FRANCE JUNIOR LUTTE LIBRE CHEVIGNY St SAUVEUR (BOU)	D 15		Me 15	
Me 16		Me 16	RENCONTRES MOSELLANES J3	S 16	CRITERIUM LORRAINE HIVER POU/BEN	L 16		J 16	
J 17		J 17		D 17		Ma 17		V 17	
V 18		V 18		L 18		Me 18		S 18	REUNION ZONE EST + EXAMEN PROF LUTTE NANCY
S 19		S 19	TOURNOI LABELLISE JUN/SEN GR NIMES (LRO)	Ma 19		J 19		D 19	
D 20	FORMATION J1 ANIM / PROF LUTTE SARREGUEMINES	D 20	FORMATION J2 ANIM / PROF LUTTE SARREGUEMINES	Me 20		V 20		L 20	
L 21		L 21		J 21		S 21	TOURNOI LABELLISE JUN/SEN GR BESANCON (FCO)	Ma 21	
Ma 22		Ma 22		V 22	Chts DE FRANCE MINIME / CADET LUTTE LIBRE + EXAMEN ARB NAT ROUBAIX (NPC)	D 22		Me 22	
Me 23		Me 23	Chts FRANCE FFSU	S 23		L 23		J 23	
J 24		J 24	LILLE (NPC)	D 24		Ma 24		V 24	
V 25	GRAND PRIX DE TOURCOING	V 25		L 25		Me 25		S 25	
S 26	LUTTE FEMININE SENIOR	S 26	TOURNOI LABELLISE JUN/SEN LL LILLE (NPC)	Ma 26		J 26		D 26	
D 27		D 27		Me 27		V 27		L 27	
L 28		L 28		J 28	STAGES ENTREES POLES	S 28	TOURNOI LABELLISE JUN/SEN LL SOTTEVILLE (HNO)	Ma 28	
		Ma 29		V 29		D 29	STAGE ZONE EST PROF DE LUTTE	Me 29	
		Me 30		S 30		L 30		J 30	
		J 31				Ma 31			



LIGUE DE LORRAINE DE LUTTE **CHAMPIONNATS DE France** **PAR EQUIPES D1 - 2010/11**



J1 16/10/2009	Sarreguemines		Schiltigheim	
	Sotteville les Rouen		Besançon	
	Maizières les Metz		US Métro Paris	
	Bagnolet		Lyon Saint-Priest	
	Nice Cavigal		Belleu	
	Chamalières		<i>exempt</i>	

J2 23/10/2009	Sarreguemines		Sotteville les Rouen	
	Besançon		Maizières les Metz	
	Schiltigheim		US Métro Paris	
	Chamalières		Bagnolet	
	Lyon Saint-Priest		Belleu	
	Nice Cavigal		<i>exempt</i>	

J3 06/11/2009	Besançon		Sarreguemines	
	Maizières les Metz		Schiltigheim	
	US Métro Paris		Sotteville les Rouen	
	Bagnolet		Nice Cavigal	
	Chamalières		Lyon Saint-Priest	
	Belleu		<i>exempt</i>	

J4 13/11/2009	Maizières les Metz		Sarreguemines	
	Sotteville les Rouen		Schiltigheim	
	US Métro Paris		Besançon	
	Belleu		Bagnolet	
	Nice Cavigal		Chamalières	
	Lyon Saint-Priest		<i>exempt</i>	

J5 20/11/2009	Sarreguemines		US Métro Paris	
	Schiltigheim		Besançon	
	Sotteville les Rouen		Maizières les Metz	
	Lyon Saint-Priest		Nice Cavigal	
	Belleu		Chamalières	
	Bagnolet		<i>exempt</i>	

1/2 Finales 11/12/2009	1er Poule A		2ème Poule B	
	1er Poule B		2ème Poule A	

Finales 19/12/2009	Finale 1-2			
	Finale 3-4			

Poule A

Sarreguemines
 Schiltigheim
 Sotteville les Rouen
 Besançon
Maizières les Metz
 US Métro Paris

Poule B

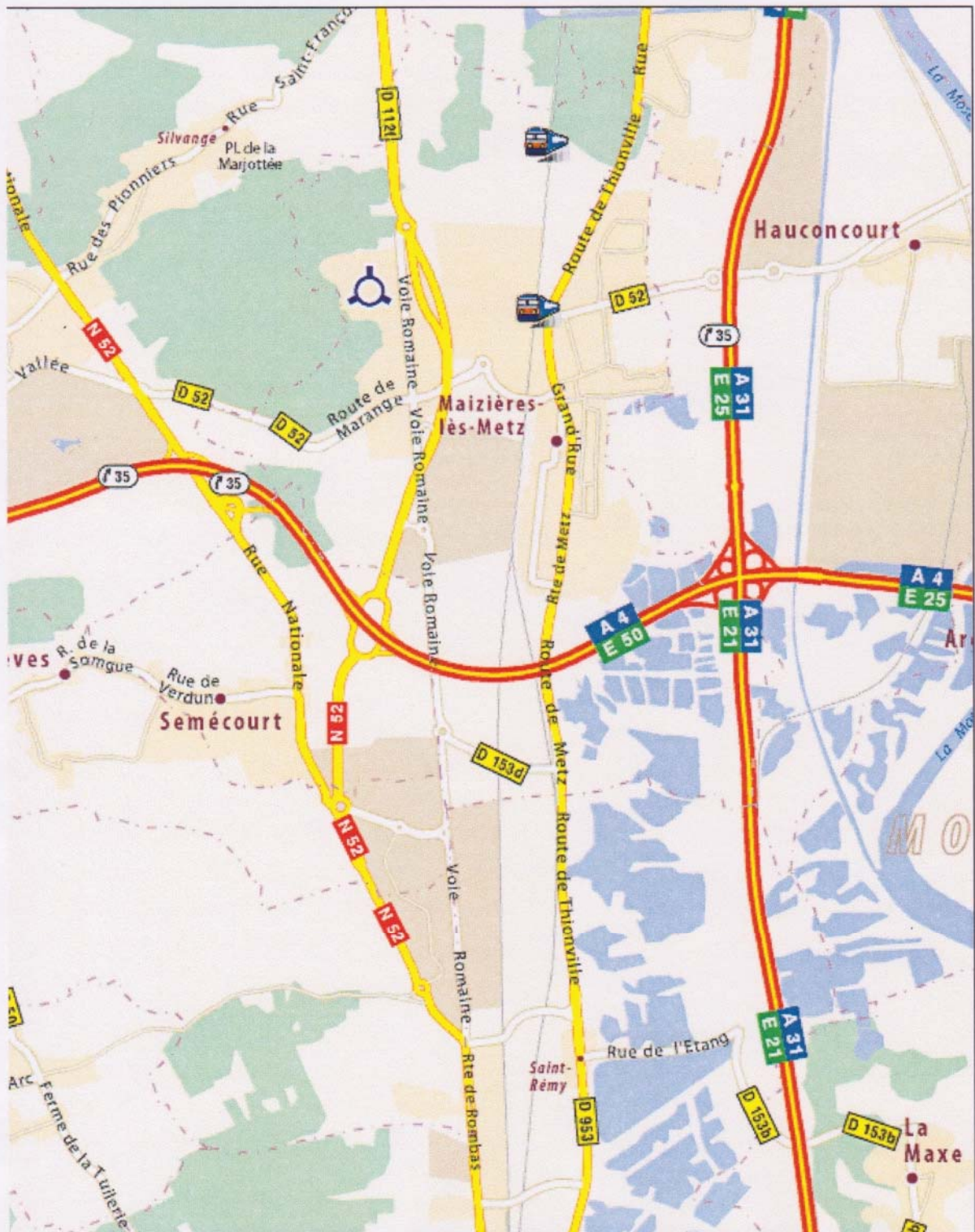
Bagnolet
 Lyon Saint-Priest
 Belleu
 Nice Cavigal
 Chamalières

Classement D1

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.



8 Rue Maurice Barrès - Maizières-lès-Metz (57210) - France



© Michelin 2010 © Tele Atlas - Mentions légales - Légende

500 m
2000 ft



Le règlement des mutations

Saison : 2010 – 2011

Sommaire :

<i>1/ La définition et les principes généraux.</i>	2
<i>2/ La procédure</i>	3
A/ L'étape 1.	3
B/ L'étape 2.	3
<i>3/ Les situations particulières</i>	5
A/ Cas du non renouvellement de licence dans l'année N-1	5
B/ Cas de cessation ou rupture d'activité d'un club	5
C/ Cas de l'athlète inscrit sur une liste de la filière du haut niveau	5
D/ Cas de l' Athlète «à fort potentiel» et justifiant d'une présence d'au moins trois saisons au club	5
E/ Les cas exceptionnels	6
<i>4/ Les indemnités compensatrices de formation.</i>	6
<i>5/ Le règlement des litiges - L'arbitrage.</i>	7
<i>6/ Le formulaire d'avis de démission.</i>	7

1/ La définition et les principes généraux.

La mutation est l'**acte administratif** de changement de club.

En début de saison (à partir du 1^{er} septembre), tout licencié peut renouveler sa licence dans son club (club d'origine) ou demander une licence dans le club de son choix (club recevant) avec l'accord du club d'origine. Dans ce cas, le licencié doit obligatoirement :

- Avoir envoyé son avis de démission au club d'origine avec le formulaire ci-après. Cet envoi est à faire le plus tôt possible dès la parution de ce règlement.
- Etre libéré des engagements contractuels et/ou statutaires pris avec son club d'origine et/ou le comité régional d'origine. (être à jour des cotisations, restituer ou payer les équipements reçus, contrats ...)

En cas de **réserves motivées et réelles** émises par le club d'origine, la mutation sera validée par le comité régional dès que le licencié aura fait le nécessaire pour lever les réserves.

Un licencié qui renouvelle sa licence s'engage pour l'ensemble de la saison concernée (du 1^{er} septembre au 31 août) vis à vis de son club.

NB : un club ne peut renouveler une licence que si le formulaire « bulletin d'adhésion et demande de licence » a été dûment rempli et signé par l'intéressé.

2/ La procédure

Tout lutteur n'ayant pas demandé le renouvellement de sa licence, peut demander à changer de club suivant une procédure précise. Celle-ci se fera au travers de notre système de gestion des licences.

A/ L'étape 1.

Les quatre actions qui suivent, sont nécessaires pour assurer un climat de confiance et de transparence et doivent se faire le plus tôt possible dès la parution de ce règlement :

- a- le licencié contacte le président du club recevant et lui envoie une copie de l'avis de démission par un courrier recommandé avec avis de réception
- b- le licencié prévient le président du club d'origine et lui envoie son avis de démission par un courrier en recommandé avec avis de réception.
- c- le licencié prévient le président du comité régional d'origine et lui envoie une copie de l'avis de démission par un courrier en recommandé avec avis de réception.
- d- le président du club recevant contacte le président du club d'origine

La démarche administrative sera, à partir du 1^{er} septembre 2010, **initiée par le président du club recevant** qui demande la mutation via le système en saisissant le N° de licence du demandeur dans le module correspondant.

Le système avertit automatiquement par une alerte à l'écran, le club d'origine et le ou les comités régionaux concernés par cette demande,

B/ L'étape 2.

Le club d'origine, averti de cette demande par le système, répond via l'outil de gestion des mutations. Deux cas peuvent se présenter :

1^{er} cas.

- Le club d'origine donne son accord.
- Le système avertit le club recevant et les comités régionaux.
- Le système permet alors au club recevant de renouveler la licence chez lui.

2ème cas.

- Le club d'origine émet des réserves en donnant les raisons.

NB : sans réponse du club d'origine dans un délai de huit jours, la mutation est rendue effective automatiquement par le système.

- Le système bloque le renouvellement de la licence.
- Le système avertit le club recevant, les comités régionaux et la fédération.
- Dans ce cas, seul le comité régional du club d'origine aura la possibilité de débloquent le processus dès que les réserves seront levées.
- Le club d'origine doit justifier les raisons motivées et réelles de son refus en adressant à son comité régional dans un délai de huit jours un courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai, le comité régional peut débloquent la licence ce qui permettra alors au club recevant de la renouveler.
- Le licencié doit régulariser sa situation en rapport avec les motifs du refus, et doit informer le comité régional.
- Dès régularisation, le club d'origine a l'obligation d'avertir immédiatement son comité régional qui débloquent la licence.

En cas de non résolution ou de contestation des réserves, le licencié, le comité régional ou le club recevant peuvent solliciter l'arbitrage de la commission des licences en transmettant un **dossier circonstancié**.

3/ Les situations particulières

A/ Cas du non renouvellement de licence dans l'année N-1

Tout lutteur n'ayant pas renouvelé sa licence la saison précédente, est libre de renouveler sa licence dans le club de son choix pour la saison en cours sans procédure de mutation.

B/ Cas de cessation ou rupture d'activité d'un club

Le Comité Régional, informé administrativement de la situation du club, valide les demandes de renouvellement vers un autre club. S'il s'agit d'un athlète inscrit sur une liste de la filière du haut niveau et qui mute vers un club d'une autre région, le Comité Régional peut exiger une indemnité compensatrice de formation (cf. aux dispositions prévues ci-dessous).

C/ Cas de l'athlète inscrit sur une liste de la filière du haut niveau

Le club d'origine peut exiger une indemnité compensatrice de formation au licencié qui souhaite changer de club.

L'une des conditions suivantes doit être remplie

- le licencié doit être inscrit sur la liste en catégorie «Jeune», «Senior» ou «Elite» ;
- le licencié doit être inscrit sur la liste en catégorie «Espoir» ou «Partenaire» et justifier d'une présence de trois saisons consécutives au club.

D/ Cas de l' Athlète «à fort potentiel» et justifiant d'une présence d'au moins trois saisons au club

Le club d'origine peut exiger une indemnité compensatrice de formation au licencié qui souhaite changer de club.

L'une des conditions suivantes doit être remplie

- le licencié est détenteur d'un titre national des catégories minimales et le licencié a réalisé deux podiums lors des compétitions nationales des catégories minimales et cadets lors des deux saisons écoulées.

E/ Les cas exceptionnels

Pour un lutteur ayant renouvelé sa licence dans son club, les cas tels que l'accès à un emploi en CDI, le déménagement à grande distance ..., peuvent faire l'objet d'une demande de mutation.

Cette demande via le système, pourra se faire en cours de saison sur le même principe et sur les mêmes règles.

4/ Les indemnités compensatrices de formation.

L'objet est de compenser partiellement l'investissement réalisé par le club ou le Comité Régional d'origine, dans le cadre de la formation au bénéfice de l'athlète.

Les montants maximums sont définis ci-après, et applicables à chaque mutation.

Classement Haut Niveau :	ELITE :	3.000 €
	SENIOR :	2.000 €
	JEUNES :	1.500 €
Autre :	ESPOIR :	750 €
Autre :	PARTENAIRE :	750 €
	Athlète «à fort potentiel» :	500 €

Dans le cas où le montant de l'investissement consenti à la formation de l'athlète est supérieur au plafond, le club qui sollicite l'indemnité doit fournir les **justificatifs détaillés**. Dans ce cas, un **dossier complet** devra être adressé (en recommandé) au Président de la Fédération dans un délai maximum de huit jours francs. Ce dossier sera instruit par la Commission des Licences, les conclusions seront transmises au club d'origine et à l'athlète dans un délai maximum de dix jours.

L'indemnité compensatrice de formation devra être réglée au club d'origine par le licencié, la mutation sera alors possible.

5/ Le règlement des litiges - L'arbitrage.

La Commission des Licences est la structure compétente pour le traitement de l'ensemble des domaines concernant les licences et l'affiliation.

Toute conclusion de la commission des licences, peut faire l'objet d'une demande d'arbitrage, dans un délai maximum de huit jours francs, auprès du Président de la Fédération qui sollicitera, à son appréciation, soit l'avis du Bureau Fédéral, soit celui du Comité Directeur Fédéral.

Une action disciplinaire sera instruite par la Commission des Licences et transmise à la Commission de Discipline contre toute personne ou association de personnes qui par un moyen ou un autre solliciteront une licence d'une manière litigieuse ou frauduleuse.

6/ Le formulaire d'avis de démission.

Le formulaire ci-après, est à utiliser obligatoirement pour toute demande de mutation.



Fédération Française de Lutte
AVIS DE DEMISSION

Je soussigné, _____

NOM *Prénom*

Né(e) le : _____ / _____ / _____

Nationalité : _____

Mon adresse personnelle : _____

L'adresse de votre club d'origine : _____

Mon numéro de licence : _____

Déclare donner ma démission de mon club d'origine.

Motif de ma démission :

Je souhaite muter au club désigné ci-après : *saisir le nom et l'adresse du club*

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____

Signature

Important :

Cet avis est à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à :

- *Le président du club d'origine*
- *Le comité régional du club d'origine*
- *Le président du nouveau club*